

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**



**MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DE LA PROGRAMMATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



**COMPOSANTE N° 1
SUIVI-EVALUATION DE LA PAUVRETE**

**CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PROFIL DE
PAUVRETE A L'EXTREME-NORD CAMEROUN EN 2001**

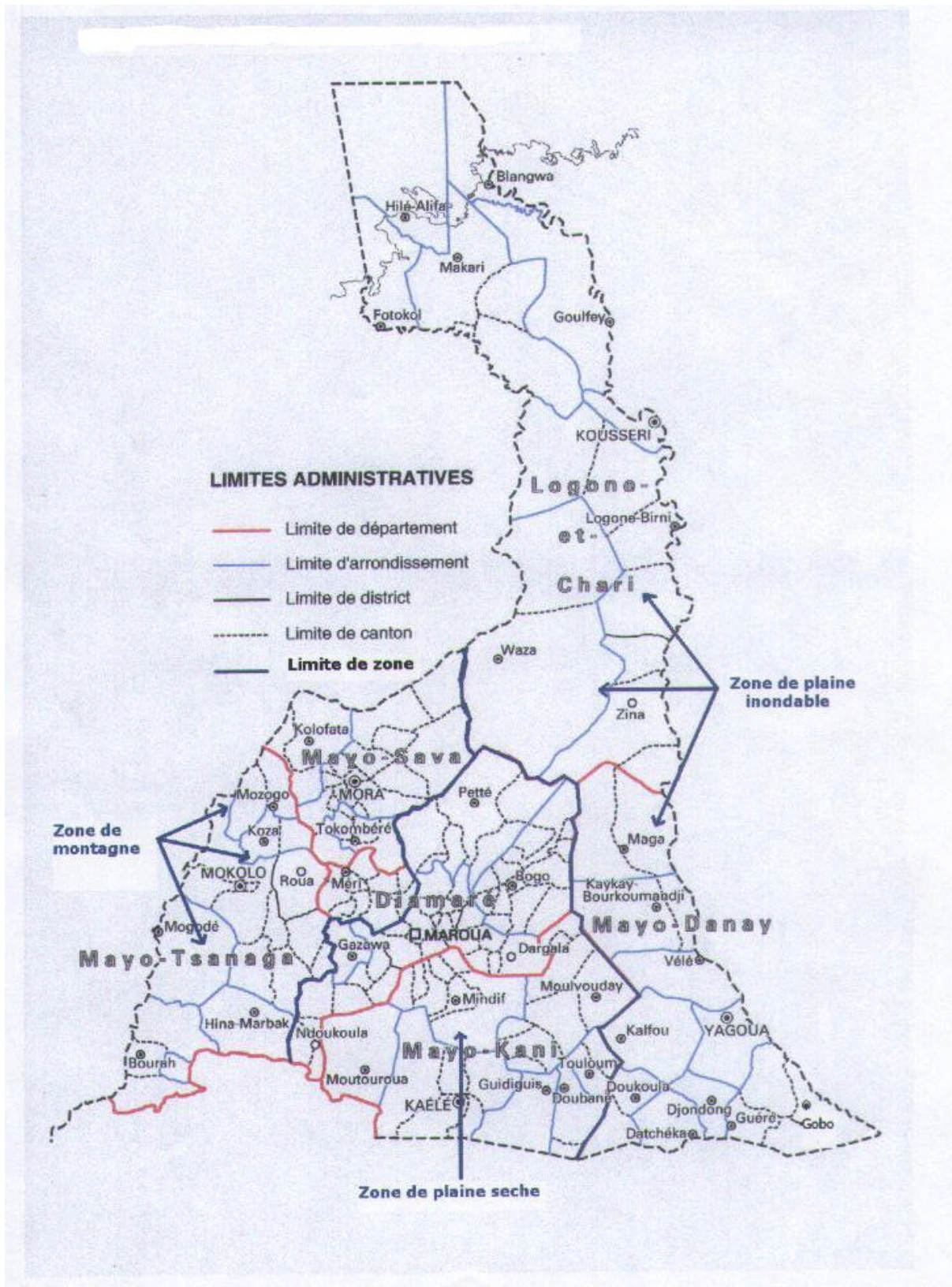
Etude réalisée par la



***Direction de la Statistique et
de la Comptabilité Nationale***

Décembre 2002

CARTE ADMINISTRATIVE DE L'EXTREME-NORD : Zones écologiques



SOMMAIRE

	ACRONYMES	3
	RESUME EXECUTIF	4
	INTRODUCTION	20
I	CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	22
1.1	Caractéristiques du milieu physique	22
1.2	Caractéristiques des ressources humaines	23
1.3	Caractéristiques économiques	23
1.4	Contexte social et perspectives de développement	26
II	PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE	28
2.1	Présentation générale de la pauvreté	28
2.2	Caractéristiques socio démographiques des pauvres	28
2.3	Dimension régionale de la pauvreté	31
2.4	Pauvreté et marché du travail	34
III	PAUVRETE ET BESOINS SOCIAUX DE BASE	37
3.1	Pauvreté et santé	37
3.2	Pauvreté et éducation	44
3.3	Pauvreté, habitat et cadre de vie	49
IV	PAUVRETE ET POTENTIALITES	52
4.1	Accessibilité à la terre	52
4.2	Accessibilité au crédit et à l'épargne	53
4.3	Pauvreté et gouvernance	56
4.4	Allocation du temps des individus dans les ménages	60
4.5	Modes de prise de décisions dans les ménages	64
V	ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE	67
5.1	Perception des causes de la pauvreté	67
5.2	Perception des actions d'amélioration des conditions de vie	68
5.3	Perception de l'évolution des conditions de vie	69
5.4	Perception des conditions de vie	70
VI	PAUVRETE ET ENVIRONNEMENT	71
6.1	Milieus comme facteurs de progrès	71
6.2	Poids des traditions et genre	72
6.3	Gestion de l'environnement	78
VII	EMPLOIS DU SECTEUR INFORMEL	84
7.1	Structure des unités de production informelles	84
7.2	Caractéristiques des unités de production informelles	89

VIII	DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE DU DEVELOPPEMENT	94
8.1	Aperçu sur l'importance du capital social	94
8.2	Propension à la vie associative	95
8.3	Groupements communautaires	99
8.4	Besoins en micro infrastructures communautaires	106
IX	DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	110
9.1	Approche méthodologique	110
9.2	Présentation des données	113
9.3	Présentation des résultats	114
	CONCLUSION	117
	EQUIPE DE REDACTION	122
	ANNEXES	123
	BIBLIOGRAPHIE	130

ACRONYMES

AES-SONEL	Société Nationale d'Electricité
BAD	Banque Africaine de Développement
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAMCUL	Cameroon Credit Union League
CDD	Comité Diocésain de Développement
CM	Chef de Ménage
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
DPA/EN	Délégation Provinciale de l'Agriculture de l'Extrême Nord
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
DTCOO	Diphthérie Tétanos Coqueluche
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EC-PREPAFEN	Enquête Complémentaire du PREPAFEN
FAD	Fonds Africain de Développement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GSE	Groupe Socio-Economique
INC	Institut National de Cartographie
IRD	Institut de Recherche et de Développement
MCO	Moindres Carrés Ordinaires
MIC	Micro Infrastructures Communautaires
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ONADEF	Office National de Développement des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDRM	Projet de Développement de Région des Monts Mandara
PEV	Programme Elargi de Vaccinations
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
POLIO	Poliomélite
PREPAFEN	Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur des Femmes dans la province de l'Extrême Nord
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SIDA	Syndrome Immuno Déficient Acquis
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SODECOTON	Société de Développement du Coton
UE	Union Européenne
UPI	Unité de Production Informelle
VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
ZD	Zone de Dénombrement

RESUME EXECUTIF

1. Contexte et objectifs

1.1 Contexte

Dans le cadre de sa politique et stratégie de développement et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement camerounais a conclu avec le groupe de la Banque Africaine de Développement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un accord de financement du Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur des Femmes dans la province de l'Extrême Nord (PREPAFEN). Mis en place depuis 1999, ce Projet vient en renfort aux autres programmes et projets de développement en cours d'exécution dans la région. Il vise l'augmentation des revenus et l'amélioration du cadre de vie des populations en général et des groupes vulnérables en particulier, prioritairement les femmes. Le Projet fournit un accès durable à des services de proximité en matière de formation, d'auto emploi, d'exercice d'activités génératrices de revenus, d'appui conseil et d'intermédiation financière, ainsi que par la mise en place d'infrastructures socio-économiques autogérées impliquant directement les populations bénéficiaires.

Le PREPAFEN dispose en son sein d'une composante «Suivi / Evaluation » dont la mise en œuvre devra à terme déboucher sur la mise en place des outils permanents d'évaluation des progrès au niveau de chacune des composantes du projet. A cet effet, une série de trois enquêtes est prévue tout au long du projet. La première est une enquête sur le profil de pauvreté à l'Extrême - Nord, afin de fixer les bases de l'évaluation de l'impact des actions du projet. La seconde enquête qui devrait se réaliser deux ans après la première est une évaluation à mi-parcours pour assurer le suivi des activités et leurs résultats, rectifier éventuellement le tir et parfaire les stratégies. La dernière enquête à réaliser est une évaluation définitive du projet pour en mesurer les impacts sur la réduction de la pauvreté à l'Extrême Nord. Cette composante a démarré ses activités en avril 2001, avec un retard d'un an et demi par rapport au début des activités du projet. La Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, en tant qu'Agence d'exécution de cette composante du Projet, réalise les enquêtes avec l'appui de ses services extérieurs dans la province et un financement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds Africain de Développement (FAD).

1.2 Objectifs

La présente étude réalisée à partir des résultats issus de la deuxième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM II) et d'une enquête complémentaire a pour but d'établir le profil de pauvreté pour la province de l'Extrême Nord en prenant en compte les aspects spécifiques pour un meilleur suivi/évaluation des activités des différentes composantes du PREPAFEN. Elle a également pour objectif d'aider à la détermination des éléments constants que les prochaines enquêtes devront reconduire afin de permettre la mesure des progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et d'appui aux initiatives des femmes. Ces éléments sont l'indicateur de niveau de vie, le seuil de pauvreté et la méthodologie de collecte des dépenses de consommation des ménages.

2. Profil de pauvreté monétaire

2.1 Etat général de la pauvreté

La population de la province de l'Extrême Nord est estimée à 2,7 millions d'habitants en 2001 et représente 17,7% de la population totale du Cameroun. Par rapport au seuil de pauvreté évalué à 232 547 FCFA par an et par équivalent adulte, 56,3% de la population de cette province vivent dans des ménages pauvres. Les personnes vivant dans ces conditions sont dans l'incapacité d'avoir chaque jour la somme de 637 FCFA pour se nourrir et subvenir aux besoins essentiels non alimentaires. Cette incidence de 56,3% s'écarte de 16 points par rapport au niveau national qui est de 40,2%. Le gap moyen séparant les pauvres du seuil de pauvreté correspond à une somme de 78 000 FCFA par an et par personne, soit une enveloppe de près de 120 milliards par an pour hisser l'ensemble des pauvres de la province au-dessus du seuil de pauvreté. Au plan géographique, cette province affiche l'incidence la plus élevée ; les deux autres provinces où les taux de pauvreté dépassent les 50% étant le Nord-Ouest avec 52,5% et le Nord avec 50,1%.

2.2 Caractéristiques socio - démographiques des pauvres

Selon le sexe, l'incidence de la pauvreté est légèrement plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes dans la province. Ce résultat contraste avec le constat fait au niveau national et selon lequel les ménages dirigés par les hommes connaissent une incidence de la pauvreté légèrement supérieure à celle enregistrée par les ménages dirigés par les femmes. Dans la province, moins de 15% de ménages sont dirigés par les femmes ; les femmes chefs de ménages sont à 67% des veuves et à 41% âgées de plus de 60 ans. Leur situation est imputable au chômage et à l'inactivité, puisqu'elles dirigent des ménages qui en moyenne comptent 1,6 personnes actives contre 2,8 chez les hommes.

Par rapport à l'âge du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté croît avec celui-ci jusqu'à 49 ans et se stabilise par la suite. Les ménages dont le chef a un âge compris entre 40-49 ans concentrent près de 25% de la population et enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé de 60%.

L'incidence de la pauvreté varie en sens inverse du niveau d'instruction. Quand celui-ci croît, l'incidence de la pauvreté décroît. L'incidence passe de 59% parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction à 26% chez ceux dirigés par les personnes ayant fait l'enseignement supérieur. Une bonne éducation semble donc offrir des opportunités de générer plus de revenus.

Le niveau de vie est nettement une fonction décroissante de la taille du ménage. Plus la taille des ménages est grande, plus l'incidence de la pauvreté est grande, c'est-à-dire plus le niveau de vie baisse. Le phénomène de solidarité familiale serait alors perçu comme un facteur d'appauvrissement.

Concernant la religion, les ménages dirigés par les musulmans enregistrent une incidence de la pauvreté moins élevée par rapport aux ménages dirigés par les adeptes des autres confessions religieuses. La situation est particulièrement grave dans les ménages dirigés par les animistes (77,3%) et les autres chrétiens (76%). Les personnes vivant dans des ménages dirigés par un animiste non seulement connaissent le taux de pauvreté le plus élevé, mais l'amélioration de leur situation exige les plus gros efforts financiers (90.000 FCFA par an pour hisser chacun des 520.000 pauvres de cette catégorie au niveau du seuil de pauvreté)

L'analyse selon le statut matrimonial du chef de ménage permet de constater que le statut prédominant dans la province est « marié monogame », observé dans plus de 60% de ménages. Ces ménages abritent 54% de la population totale de la province. Les ménages dirigés par un marié polygame sont les plus atteints par la pauvreté. L'incidence de pauvreté que cette catégorie de ménage enregistre est de 62,5%.

2.3 Dimension régionale de la pauvreté

L'analyse spatiale effectuée à partir d'un découpage en trois zones écologiques¹ relativement homogènes a permis de noter que : la Plaine sèche affiche un taux de pauvreté de 65,6% ; la zone de montagnes un taux de 52,8% et la plaine inondable un taux de 50,2%. Le niveau de ces taux est en rapport direct avec les conditions naturelles défavorables auxquelles chacune des zones doit faire face. La plaine sèche connaît les conditions les plus difficiles tant en ce qui concerne la pluviométrie que la fréquence des maladies humaines et animales. La plaine inondable est la plus favorisée de ce point de vue, car le climat est relativement plus propice à la pratique des activités génératrices des revenus (l'agriculture, l'élevage et la pêche).

2.4 Pauvreté et marché du travail

Pour examiner la situation de pauvreté par rapport au marché du travail, six groupes socio-économiques ont été isolés dans la province en fonction de la situation d'activité, de la situation dans l'emploi, de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur institutionnel d'exercice de l'activité. Sur cette base, on a ainsi pu distinguer les travailleurs du public incluant l'administration et le parapublic, les travailleurs du secteur privé formel, les agriculteurs, les travailleurs du secteur privé informel non agricole, les chômeurs et les inactifs.

S'agissant de la situation d'activité, le taux d'activité qui est 79,9% au sens du BIT passe à 84,7% quand on reconsidère la situation des chômeurs découragés qui sont en fait des inactifs prêts à travailler s'ils trouvent un emploi. Le taux de chômage de 1,2 % au sens du BIT passe à 6,8% lorsqu'on prend en compte les chômeurs découragés.

Par rapport aux actifs occupés, les ménages dont le chef est travailleur du secteur privé informel forment le groupe le plus défavorisé parmi les ménages dirigés par un chef qui est actif occupé. Avec un taux de pauvreté de 61,6%, ce groupe renferme 25% de pauvres. Ces derniers accusent un gap de revenus de près de 31 % par rapport au seuil de pauvreté.

Les ménages dont le chef est agriculteur se positionnent également comme très vulnérables avec un taux de pauvreté de 59,7%. Ces ménages qui abritent 77% de la population renferment plus de 82% des pauvres de la province. C'est également dans ce groupe que l'on retrouve les dépenses moyennes par tête et par équivalent adulte les plus faibles, qui se situent respectivement à 217 398 et 289 678 FCFA par an.

Les ménages dirigés par les chefs qui travaillent dans le secteur public sont les mieux nantis de la province, suivis par ceux dirigés par les travailleurs du secteur privé formel. Ils disposent des revenus par tête et par équivalent adulte les plus élevés, et enregistrent des taux de pauvreté de 12,4% et 28%, malgré une pression démographique relativement importante qui pèse sur eux.

¹Le découpage en zones écologiques respecte le découpage administratif. A cet effet, voir la carte administrative de la province en première page.

Par rapport à l'inactivité, le taux de pauvreté est de 47,2% chez les ménages dirigés par un inactif. Les ménages de cette catégorie comptent en moyenne en leur sein un seul actif occupé. Outre les revenus apportés par cet actif occupé, 30% des chefs de ménage étaient actifs occupés en 1996 et peuvent donc disposer des revenus d'épargne.

Par rapport au chômage, les ménages qui ont pour chef un chômeur enregistrent le même taux de pauvreté que ceux dirigés par un travailleur du secteur privé formel, soit 28%. Comme chez les inactifs, ces ménages ont en moyenne un seul actif occupé en leur sein. Ces chefs de ménages sont à 50% à la charge de leur famille. Leur position de chef de ménages pourrait dater pour certains, du moment où ils étaient contributeur principal au budget de leurs ménages. En effet, 42% de ces chefs de ménages chômeurs au sens du BIT étaient actifs occupés en 1996. Cette proportion est seulement de 17% pour les chômeurs découragés, qui comme chômeurs de longue durée bénéficient sans doute des transferts de leurs proches.

3. Pauvreté et besoins sociaux de base

3.1 Pauvreté et santé

Dans la province, près de trois personnes sur dix ont déclaré avoir été malades au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Ce niveau de morbidité générale varie significativement d'une zone à une autre, de 19,5% en zone de plaine inondable à 33,1% dans la zone des montagnes. Il est globalement peu sensible au milieu de résidence. Analysé selon le niveau de vie, le taux de morbidité déclarée chez les pauvres est quelque peu inférieur à celui des non pauvres.

L'étude a montré que le choix des structures de santé de recours en cas de maladie dépend de certains critères personnels parmi lesquels l'accessibilité géographique, les coûts et l'efficacité. Il ressort des résultats de l'enquête qu'environ deux personnes sur trois ont fait leur dernière consultation dans une structure de santé formelle et le reste dans une structure de santé informelle. Le type de structure consulté est à la fois lié à la zone écologique, au milieu de résidence et au niveau de vie du ménage. Il est à relever que la province de l'Extrême Nord se classe parmi celles où le taux des consultations dans les structures de santé formelles est inférieur à la moyenne nationale qui est de 75,5%. De ce point de vue, elle occupe l'avant dernier rang juste avant la province du Centre.

La situation épidémiologique de la province est caractérisée par une prévalence déclarée de 8% pour le paludisme, 7% pour les maladies respiratoires et 2,2% pour les maladies diarrhéiques. La méningite cérébro-spinale sévit de façon endémique dans cette province, surtout en saison sèche ; sa prévalence se situe à 1%. Ces indicateurs épidémiologiques calculés à partir des données d'enquête ménage sont plus élevés que les estimations faites à partir des statistiques relevées en milieu hospitalier, en raison du caractère non systématique du recours des populations aux formations sanitaires formelles en cas de maladie.

La couverture vaccinale des enfants par rapport à leur statut d'immunisation vis-à-vis des maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) se présente ainsi qu'il suit : seulement un tiers des enfants âgés de 12 à 23 mois ont bénéficié de toute la gamme des vaccins préconisés dans le cadre du PEV et presque autant n'ont reçu aucun des quatre vaccins. Cette province enregistre donc un taux d'immunisation complète inférieur à la moyenne nationale qui est de 55,3%.

Le niveau de vie ne semble pas avoir une influence sur le statut global d'immunisation des enfants. Le pourcentage particulièrement élevé d'enfants âgés de 12 à 23 mois qui n'ont reçu aucun vaccin en zone de montagnes est préoccupant aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Il en est de même des faibles proportions d'enfants complètement immunisés contre les maladies cibles du PEV dans cette zone montagneuse, dans la plaine inondable et en milieu rural. Dans l'ensemble, quel que soit le vaccin considéré, le taux d'immunisation des enfants de 12 à 23 mois est en deçà de la moyenne nationale, ce qui dénote un retard de cette province en matière de couverture en vaccins essentiels.

Les dépenses supportées par les populations pour résoudre leurs problèmes de santé constituent une mesure de l'accessibilité aux services de santé. La part des revenus affectée à ces dépenses devrait être fonction du pouvoir d'achat et de l'état de santé de ces populations. La dépense annuelle moyenne de santé par tête est d'environ 6 200 F CFA dans la province, ce qui représente moins du tiers de la dépense moyenne estimée au niveau national à 22 000 FCFA. Ce faible niveau de dépenses de santé reflète celui de revenu. En fonction des moyens dont ils disposent, les pauvres ont une dépense moyenne de santé par tête moins importante que celle des non pauvres. La différence entre pauvres et non pauvres est plus marquée en milieu urbain et en zone de plaine inondable où l'on a des rapports de l'ordre de 1 sur 3. Comme au niveau national, l'écart de dépenses moyennes de santé par tête entre pauvres et non pauvres est, dans l'ensemble, plus marqué dans les zones à faible incidence de pauvreté. En termes de poids par rapport à l'ensemble des postes de dépenses du ménage, les dépenses consacrées à la santé ne représentent que 3,2% contre 7,6% au niveau national.

En vue d'étudier l'accessibilité géographique, des informations ont été recueillies sur la distance qui sépare le logement des ménages des infrastructures sanitaires les plus proches et le temps mis par les populations pour y accéder, selon le mode de locomotion régulièrement emprunté. D'après les résultats, les populations parcourent en moyenne 4,1 km de leur domicile au centre de santé le plus proche, ce qui nécessite un peu plus d'une demi-heure. A titre de comparaison, ces indicateurs de distance et de temps sont de 3,9 kilomètres et 30,6 minutes au niveau national. La marche à pieds est le moyen le plus utilisé en milieu rural suivi par la bicyclette et en milieu urbain par la motocyclette.

3.2 Pauvreté et éducation

Dans le domaine de l'alphabétisation, la province est la moins alphabétisée du Cameroun en 2001. En effet, moins de trois personnes sur dix y sont alphabétisées, la moyenne nationale avoisinant sept personnes sur dix. A l'intérieur de la province, l'on note de grandes disparités de niveau d'alphabétisation selon la zone écologique, le milieu de résidence, le niveau de vie et le sexe. Chez les populations vivant en zone de montagne, près d'une personne seulement sur huit est alphabétisée alors que ce ratio avoisine 1 sur 3 en zone de plaine. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation dans les grandes villes que sont Maroua, Kousséri et Yagoua est le double de la moyenne provinciale qui est de 22%.

L'écart entre pauvres et non pauvres est modéré et plus particulièrement en milieu rural et dans la zone de plaine inondable ; il est plus accentué dans les autres zones de la province et surtout dans les deux grandes villes.

La situation de la femme en matière d'alphabétisation est particulièrement défavorable avec un écart de 22 points entre les taux d'alphabétisation par sexe : 36% chez les hommes et 14% chez les femmes.

Par rapport aux résultats de l'enquête, la province se classe dernière en matière de scolarisation avec un taux de scolarisation de 46,7% contre une moyenne nationale de 78,8%. Les populations des montagnes et plus généralement celles résidant en zone rurale, les pauvres et les personnes de sexe féminin sont encore les plus défavorisées comme déjà relevé au sujet du degré d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus. A titre d'exemple, le taux de scolarisation des filles est en moyenne de 38% dans la province contre une moyenne nationale de 76,2%. L'importance des abandons et des redoublements est l'une des principales caractéristiques du système éducatif dans cette région du pays.

Si au niveau national, les dépenses annuelles moyennes d'éducation supportées par les ménages se chiffrent à 48 000 F CFA par élève en 2000/2001, elles ne sont que de 11 500 F CFA dans l'Extrême - Nord. Ce poste de dépenses représente en moyenne 5,4% des dépenses annuelles totales des ménages au Cameroun contre 1,1% dans l'Extrême Nord. Même l'enveloppe financière moyenne consacrée par les ménages non pauvres pour chaque élève n'atteint pas la moitié de celle estimée au niveau national.

Les dépenses en livres sont en moyenne de 2 020 F CFA par an et par enfant (1 260 FCFA pour les pauvres et 3 135 F CFA chez les non pauvres) contre 8 500 FCFA au niveau national. Quant aux frais de scolarité, ils sont de 2 420 F CFA en moyenne par élève (1 810 F CFA chez les pauvres et 3 300 F CFA chez les non pauvres) contre 14 650 FCFA au niveau national.

La distance moyenne entre le logement des ménages et l'école primaire publique la plus proche est plus importante que dans le reste du pays : 2,5 km contre une moyenne nationale de 1,6 km. Un élève de la province doit parcourir généralement à pieds un trajet près de trois fois plus long que son camarade de Yaoundé ou de Douala pour se rendre à l'école. En réalité, les distances entre le domicile et l'école la plus proche varient de moins de 1 km à 10 km selon les localités. Les habitants de la zone montagneuse, les pauvres et les habitants des villages situés hors de la zone de plaine sèche sont les plus défavorisés par les problèmes d'éloignement de l'école.

3.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie

L'étude du statut d'occupation des logements a permis d'identifier les propriétaires, les locataires et les ménages logés gratuitement. A la lumière des résultats, 8 à 9 ménages sur 10 sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Ce constat est valable aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Les ménages ont une forte tendance à habiter leur propre maison quel que soit leur niveau de vie comme dans plusieurs autres régions du pays. Le nombre de locataires quant à lui représente à peine le tiers du nombre de propriétaires. Ce statut prédomine en milieu urbain. L'on compte 3,5 fois plus de locataires parmi les non pauvres que parmi les pauvres. Quant aux ménages logés gratuitement par leur employeur, un parent ou un ami, ils se retrouvent presque dans les mêmes proportions aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres.

L'analyse du cadre de vie montre que : à peine 1% des ménages utilisent des toilettes modernes avec chasse eau. Cependant, dans les grandes villes on en trouve dans 3 à 4 logements sur 100 ; l'habitat est majoritairement de type traditionnel caractérisé par l'utilisation de matériaux provisoires aussi bien pour les murs, le toit que le sol ; les murs sont généralement en terre et en paille, les toits en paille ou en chaume, et les sols en terre non revêtue. Le taux d'accès au forage est de 30,2% contre 21,3% et 13,7% respectivement dans l'Adamaoua et le Nord ; 7,6% des ménages ont accès l'énergie électrique contre 46,1% au niveau national ; 0,2% au gaz de cuisine contre 13,4% au niveau national.

Ces deux derniers indicateurs montrent clairement que les populations doivent recourir au bois pour la cuisine, l'éclairage et pour se chauffer, dans une zone écologique fragile menacée par la désertification.

4. Pauvreté et potentialités

4.1 Accessibilité à la terre

D'après les résultats de l'enquête, en moyenne 9 ménages sur 10 disposent d'une terre ou d'une parcelle qu'ils exploitent généralement à des fins d'agriculture ou d'élevage. La superficie moyenne de la parcelle exploitée est d'environ 3,2 hectares par ménage. Dans la zone des Monts Mandara, les ménages pauvres ou non exploitent en moyenne 2 hectares de terre. En zones de plaines, surtout dans la plaine inondable, les parcelles exploitées sont relativement plus vastes et les différences entre pauvres et non pauvres sont plus perceptibles.

Dans les villes, les terres surtout celles situées aux abords des mayos sont exploitées pour l'agriculture et l'élevage. Ces activités font partie des stratégies adoptées par les populations urbaines pour lutter contre la pauvreté. Aussi bien dans les villes que dans les villages, les pauvres semblent mieux lotis que les non pauvres pour ce qui est de l'accessibilité à la terre ; cependant, les terres qu'ils exploitent sont en moyenne de plus petites tailles que celles exploitées par les non pauvres.

4.2 Accessibilité au crédit et à l'épargne

4.2.1 Accessibilité au crédit

Seuls 5,8% des ménages dont 3,5% en milieu urbain et 6% en milieu rural, ont déclaré avoir sollicité un crédit d'investissement au cours des douze derniers mois précédant l'enquête ; niveau relativement bas par rapport à la moyenne nationale qui est de 8,7%. Comme dans les autres provinces, les populations semblent ne pas être habituées à la demande de crédit d'investissement. Elles sollicitent davantage les crédits de consommation pour financer la célébration du mariage, la préparation de la rentrée scolaire ou l'acquisition d'un bien durable de consommation.

Les taux nets d'accès au crédit calculés par rapport aux ménages qui en ont fait la demande sont évalués à 15,7% pour la province contre une moyenne nationale de 12,1%. Cette situation s'explique principalement par la multiplicité des groupements communautaires ayant des volets épargne crédits dans leurs activités (Caisses populaires, GIC, associations diverses, etc.) ainsi qu'à l'existence dans la région de plusieurs ONG et projets accordant des micro-crédits.

Suivant le niveau de vie, les pauvres ont relativement moins accès au crédit d'investissement que les non pauvres lorsqu'ils en demandent. Il en est de même des citadins par rapport aux ruraux. Cette situation se justifie par le fait que les pauvres possèdent moins souvent la garantie exigée pour ces types de crédits ou manquent d'appui dans les démarches.

Les profils d'accès au crédit par les ménages de l'Extrême Nord et ceux de l'ensemble des ménages du Cameroun sont comparables. La province se démarque néanmoins du reste du pays par la proportion particulièrement élevée de crédits destinés à la création d'unités de production par rapport à l'ensemble des crédits obtenus.

Parmi les 56 000 crédits de production obtenus par les ménages de l'Extrême Nord, 9 sur 10 sont des crédits pour la création des unités de production ; ce type de crédit ne représente au niveau national que les deux tiers des crédits productifs octroyés aux ménages.

Les sources des crédits d'investissement obtenus dans la province de l'Extrême Nord sont surtout formelles. Ces structures comprennent les banques (1,6% des crédits), les coopératives d'épargne et de crédit (12,8%), les ONG (1,8%) et les caisses populaires ou de développement autogérées (52,1%).

En ce qui concerne l'épargne, l'Extrême Nord est la province où le pourcentage des ménages épargnants est le plus bas. La plaine inondable, zone ayant la plus faible incidence de pauvreté est celle où les ménages font plus d'effort pour épargner. A peine un ménage sur dix déclare avoir en son sein au moins un membre qui possède une épargne en 2001. Néanmoins, le taux de possession d'une épargne est trois fois plus élevé en ville qu'au village. Il est par ailleurs plus faible chez les ménages vivant en montagne que chez les ménages habitant la plaine ; et les ménages non pauvres ont une plus grande propension à épargner que les pauvres, surtout dans les zones de plaine.

4.3 Pauvreté et gouvernance

L'ampleur des pratiques illégales a été appréciée à travers la proportion des ménages ayant déclaré avoir payé involontairement des frais non réglementaires dans les services de l'éducation et de la santé (victimes de la corruption), et volontairement dans le cadre des contrôles routiers de police (acteurs de la corruption). Ces proportions calculées en se rapportant à l'ensemble des ménages et non aux seuls ménages usagers des services concernés représentent des taux bruts de corruption.

La proportion des ménages victimes de la corruption dans les secteurs de l'éducation et de la santé reste modérée par rapport à l'ensemble du pays où elle est 2 à 3 fois plus élevée. Moins d'un ménage sur 10 a déclaré avoir été victime de la corruption aussi bien dans le secteur de l'éducation que dans celui de la santé. Au niveau national, ces pourcentages sont de 24% des ménages dans les services de santé et 15% dans ceux de l'éducation. Le phénomène est beaucoup plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural. Quant aux acteurs de la corruption, le pourcentage des ménages ayant déclaré avoir volontairement payé des frais non réglementaires à des agents de maintien de l'ordre est d'environ 11% contre 17% pour l'ensemble du pays. Il est pratiquement le même aussi bien pour les ménages pauvres que non pauvres.

Quant aux principales raisons d'insatisfaction vis-à-vis des services de santé, l'on a dans l'ordre: l'éloignement, le manque d'équipement, la qualité du service, le coût élevé, les difficultés d'accès et le monnayage des services. Ce classement général des raisons d'insatisfaction vis-à-vis des services d'éducation et de santé retrace le profil observé en milieu rural.

4.4 Allocation du temps des individus dans les ménages

L'analyse de l'allocation du temps par les populations montre que pour ce qui est des activités productives, les pauvres allouent la grande partie de leur temps aux activités de production non rémunérées et aux activités domestiques alors que les non pauvres qui résident pour la plupart en milieu urbain allouent la grande partie de leur temps aux activités rémunérées. Il n'existe pas de véritable spécialisation par rapport au sexe, mais plutôt une collaboration complémentaire entre les deux sexes.

Les activités de production des biens et des services sont pratiquées par 58% de la population. Le taux de pratique d'une activité est plus élevé chez les pauvres (63%) que chez les non pauvres (54%), et ceci quelle que soit la zone écologique considérée. Toutefois, chez les pauvres, il s'agit beaucoup plus du travail non rémunéré tandis que chez les non pauvres il s'agit surtout du travail salarié. Le groupe d'activités dites domestiques comprend les tâches courantes telles que la préparation ou la cuisson des repas ; la recherche d'eau, du bois de chauffe, du charbon; le nettoyage, la vaisselle, la garde et les soins accordés aux enfants de bas âge, les courses du ménage; les autres travaux domestiques.

4.5 Modes de prise de décisions dans les ménages

Les sujets abordés dans le cadre des modes de prise de décisions dans les ménages sont : la gestion des revenus, la prise de décision par rapport aux besoins sociaux de base (santé, scolarisation des enfants, nutrition, logement, etc.), la participation à la vie communautaire (adhésion à une association, l'appartenance religieuse) et la fécondité. Par rapport au revenu, dans l'écrasante majorité des cas, c'est l'homme qui seul décide de l'utilisation non seulement de ses propres revenus, mais aussi de ceux de son/ses conjointe(s). En dehors des choix en matière de consommation alimentaire pour lesquels la femme décide souvent seule ou en concertation avec l'homme, elle ne participe que très faiblement aux autres décisions.

S'agissant de la vie communautaire, dans près de 7 ménages sur 10, c'est l'homme qui décide de l'adhésion à une association ou de l'appartenance à un groupe religieux. Dans les ménages non pauvres, l'autorité de l'homme est plus poussée par rapport aux ménages pauvres dans la prise de décisions d'appartenance à un groupe religieux.

En ce qui concerne les décisions sur le nombre et le calendrier des naissances du couple, l'homme et la femme croient majoritairement à la volonté divine ; d'où les difficultés de succès des programmes de planning familial dans la région.

5. Aspects subjectifs, déterminants de la pauvreté et actions d'amélioration de la situation

La perception des conditions de vie des populations par rapport à celles de leurs parents indique que plus du tiers des ménages estiment vivre dans des conditions moins bonnes que ceux de leurs parents et plus de 60% déclarent vivre au moins comme leurs parents. Lorsque la comparaison est faite entre les années 1996 et 2001, plus de la moitié des ménages estiment vivre moins bien en 2001 qu'en 1996 et 20% considèrent que leur situation est restée inchangée.

Les principales causes de la pauvreté citées par les chefs de ménages indépendamment de leur niveau de vie sont par ordre d'importance l'absence de l'emploi, la baisse ou l'insuffisance des revenus, l'absence de la terre, le faible niveau d'instruction et la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques.

Selon les populations, les actions prioritaires susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie concernent la construction des points d'eau, l'accès au crédit, la création des emplois, l'accès aux soins médicaux, l'accès à l'éducation, la garantie des justes prix aux produits agricoles et le désenclavement des zones rurales.

6. Pauvreté et environnement physique et sociologique

6.1 Milieux comme facteur de progrès

Dans la province, le milieu naturel se caractérise par des conditions climatiques peu favorables. Le climat de type soudano - sahélien se caractérise par une répartition déséquilibrée des précipitations dans l'espace et dans le temps ; ce qui affecte les rendements et la productivité dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les températures sont relativement basses en décembre et très élevées en mars et en avril. Les fluctuations de température et l'Harmattan sont des vecteurs de maladie autant pour l'homme que pour le bétail.

6.2 Poids des traditions et genre

Les résultats de l'enquête montrent qu'il y aurait une forte corrélation forte entre les pratiques jugées rétrogrades ou discriminatoires et l'incidence de la pauvreté. Ainsi, la forte incidence de pauvreté observée chez les femmes serait imputable à ces pratiques négatives. Douze pratiques coutumières courantes dans la province ont été abordées à l'occasion de l'enquête complémentaire. Une caractérisation des ménages selon qu'ils s'y adonnent ou non a été effectuée.

Il ressort de l'analyse que des douze pratiques évoquées, les plus répandues sont celles qui touchent en premier lieu les femmes et qui tendent à les marginaliser.

Une analyse statistique approfondie effectuée sur les 16 variables à savoir les 12 pratiques rétrogrades et le niveau de vie comme variables actives, le milieu de résidence, la zone écologique, l'alphabétisation comme variables illustratives a permis en se limitant aux 3 premiers facteurs, de déceler trois grandes tendances :

- Premièrement, nous observons que certaines pratiques liées entre elles ont une dimension monétaire. Elles seraient mises en œuvre par les ménages pour réduire le poids des charges qui pèsent sur eux.
- Deuxièmement, nous constatons que certaines pratiques n'ont qu'une liaison faible avec le niveau de vie des ménages. Celles-ci ont un poids traditionnel important. Il s'agit de l'interdiction à la femme d'aller dans certains endroits réservés, de l'interdiction faite à la femme de prendre la parole dans certains milieux publics et de l'interdiction de consommer certains types d'aliments.
- Troisièmement, certaines pratiques influencent le niveau de vie des populations. On retrouve dans cette catégorie : l'interdiction faite à la femme d'exercer des métiers réservés aux hommes, l'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent (bien que celle-ci soit peut répandue par rapport à la première) et la préférence pour les familles de scolariser d'avantage les garçons. Les deux premières pratiques discriminatoires limitent les potentialités économiques de la femme. La troisième quant à elle limite tout simplement les capacités des femmes, réduisant ainsi la contribution de ces dernières dans la lutte contre la pauvreté.

Pour la grande majorité de la population, ces pratiques sont justifiées par la religion et la tradition. Il s'agit notamment de l'interdiction faite à la femme de se rendre dans certains milieux réservés, de l'interdiction d'exercer certains métiers réservés aux hommes, de la désignation rare des filles comme héritières, de l'interdiction faite aux femmes de prendre la parole dans certains milieux, des mutilations génitales et de l'interdiction faite aux femmes de consommer certains aliments. Ces pratiques sont jugées pour la plupart comme normales ou laissent dans une certaine mesure les chefs de ménages indifférents.

Pour un certain nombre de pratiques, les causes de la pérennisation actuelle ne sont ni d'ordre religieux, ni traditionnel. Elles ne relèvent non plus ni de l'égoïsme des hommes, ni de la passivité des femmes, mais dépendent d'autres motifs qui n'ont pas été identifiés par les populations interrogées. Il s'agit du travail des enfants, de la préférence de scolariser davantage les garçons, de l'interdiction faite aux femmes d'avoir ou de gérer une importante somme d'argent et de l'interdiction faite aux femmes d'exercer certains métiers réservés aux hommes.

6.3 Gestion de l'environnement

La gestion communautaire de l'environnement est une pratique connue par la majorité des populations, compte tenu des problèmes de déforestation auxquels elles font face. En effet, 56,1% des ménages de la province ont affirmé connaître l'existence de zones spécialisées dans leur localité. Les terres y sont le plus souvent réparties en zone de pâturage, de culture, de forêt pour la collecte de bois, et de pêche.

Pour une bonne partie des ménages, des règles d'accès aux zones de ressources sont définies et des mesures de surveillance établies ; les autorités traditionnelles en assurant principalement l'application. Cependant, peu de chefs de ménages déclarent observer des efforts en matière de renouvellement de ressources dans leur localité.

7. Emploi du secteur informel

7.1 Le secteur informel et sa structure

Sur le plan opérationnel, l'étude a retenu comme faisant partie du secteur informel, toutes les unités de production des biens et des services qui n'ont pas le numéro de contribuable et ou ne tiennent pas une comptabilité formelle permettant d'établir à tout instant un bilan et un compte d'exploitation.

Sur cette base, les personnes vivant dans les ménages dont le chef tire ses revenus du secteur privé informel constituent, la couche de la population la plus vulnérable avec un taux de pauvreté supérieur à 61%. Cette catégorie de ménages abrite 336 000 personnes dont 207 000 pauvres, faisant d'elle le deuxième contributeur à la pauvreté après les ménages dirigés par les agriculteurs. Véritable refuge des pauvres, ce secteur recouvre des activités qui permettent tout juste d'assurer la subsistance. En effet, 48,6% de promoteurs des unités du secteur informel appartiennent à des ménages pauvres.

L'enquête a également permis d'évaluer à 618 300 le nombre d'unités de production relevant du secteur informel. Ces unités sont inégalement réparties entre les secteurs d'activité : 64% dans le secteur primaire, 6,5% dans le secondaire et 29,5% dans le tertiaire.

Au plan géographique, les unités sont bien représentées dans les trois zones écologiques : 37% dans la zone de montagnes, 33,5% dans la plaine sèche et de 29,4% dans la plaine inondable. La plaine sèche où la situation des opérateurs du secteur informel est plus précaire (plus de 6 sur 10 habitent des ménages pauvres) se caractérise par des activités aussi diversifiées que dans la plaine inondable, mais qui seraient beaucoup plus de subsistance. Ceux qui échappent à la pauvreté dans cette zone opèrent essentiellement comme éleveurs de bovins uniquement ou vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels.

7.2 Caractéristiques des unités de production informelles

Les données collectées au cours de l'enquête montrent qu'en juin 2002, le secteur informel occupait environ 1,8 millions de personnes ; soit en moyenne trois emplois créés par unité de production. La répartition de ces emplois suivant les secteurs d'activité montre que 80% sont dans le primaire, 4,5% dans le secondaire et plus de 15% dans le secteur tertiaire.

Dans le primaire, plus de 65% relèvent de l'agriculture, 27% de l'élevage et 8% de la pêche. La majorité des emplois de la branche élevage, soit 37,8%, concerne l'association de l'élevage des caprins et ovins. L'élevage des autres animaux tels que les porcins représente 34,4% des emplois et occupe le deuxième rang. Les activités de la production de bil-bil dominent le secteur secondaire avec 58,7% des emplois. Elles sont suivies par les activités de production des sucettes et de tourteaux d'arachide qui concentrent 36,6% des emplois. Dans le secteur tertiaire, les activités de prestations de services associées au petit commerce réunissent environ 43% des emplois et la vente de bil-bil en concentre près de 21%. La vente de canaris et médicaments traditionnels avec 8% des emplois constitue l'activité la moins créatrice d'emplois de ce secteur.

Le capital initial des unités de production informelles se chiffre en moyenne à 43 700 FCFA par unité. La plus grande part de ce capital estimée en moyenne à 63,2% du montant total, provient de l'épargne personnelle des promoteurs. La contribution liée aux relations sociales du promoteur s'élève à 19% (soutien des amis) contre 13,6% aux aides familiales. Ceci traduirait l'importance de ces relations comme un élément de réduction de la vulnérabilité à la pauvreté. Les tontines et les crédits bancaires ont une part très négligeable dans la composition de ce capital.

Le montant moyen des investissements par unité de production s'élève à 111 700 FCFA. Cette moyenne cache de profondes disparités suivant les secteurs d'activité. L'investissement moyen est de 157 700 FCFA dans le primaire contre 42 300 FCFA et 26 800 FCFA respectivement dans les secteurs secondaire et tertiaire. En matière d'investissement, la branche pêche domine le primaire avec des montants élevés de l'ordre de 256 000 FCFA par entreprise. Chez les agriculteurs, les plus gros investissements sont réalisés par les promoteurs de la culture mixte de coton et de produits vivriers, suivis des initiateurs de la monoculture du coton. Dans la branche élevage, le montant d'investissement le plus élevé est réalisé par ceux qui élèvent uniquement les bovins. Les promoteurs de la production de jus de fruit dans le secteur secondaire sont ceux qui enregistrent les investissements moyens les plus élevés, suivis des producteurs de sucettes et d'huile d'arachide, et enfin des producteurs de bil-bil. Dans le secteur tertiaire, les investissements moyens les plus élevés sont réalisés par les vendeurs de canaris et de médicaments traditionnels ; ils sont suivis par les prestataires de services tel que le blanchissage d'habits associé au petit commerce. Les vendeurs d'articles de vannerie constituent la catégorie des promoteurs dont le montant moyen d'investissement est le plus faible, toutes activités confondues.

La répartition par sexe montre que 70,8% des promoteurs sont des hommes. Suivant le niveau de vie, 52% des femmes promotrices vivent dans des ménages pauvres contre 47,2% chez les hommes. Suivant l'âge, 24,4% des promoteurs sont âgés de 25 à 34 ans ; ceux âgés de 35 à 44 ans représentent environ 19%. Parmi les promoteurs, 85,5% sont mariés. Les veufs ou veuves représentent 7,1% de l'ensemble des promoteurs.

S'agissant de la qualification, environ 70% des promoteurs n'ont suivi aucune formation professionnelle, ni d'apprentissage sur le tas. Au sein des promoteurs qui ont une formation, 74% sont des hommes et 26% des femmes. Les promoteurs qualifiés sont moins affectés par la pauvreté que les non qualifiés. Une très forte proportion de promoteurs est sans niveau. Cette proportion est de 71,4%, contre 22,5% pour le niveau primaire. Moins de 7 promoteurs sur 100 ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire.

8. Dynamique communautaire de développement

8.1 Aperçu sur l'importance du capital social

Les questions relatives au capital social ont été abordées dans l'étude, compte tenu de leurs effets économiques et sociaux bénéfiques sur la dynamique communautaire. Cette dynamique est susceptible d'impulser le développement dans le cadre de l'exécution de certaines composantes du PREPAFEN, notamment le volet des infrastructures socio-économiques auto-gérées.

8.2 Propension à la vie associative

Les informations recueillies au cours de l'enquête révèlent que seulement un ménage sur 3 dans la province a en son sein au moins un individu affilié à une association. Ce rapport est inférieur à la moyenne nationale qui est de un sur deux ; ce qui fait penser que la province est parmi les régions du Cameroun où le mouvement associatif est le moins développé. Les femmes semblent quelque peu tenues à l'écart de la dynamique communautaire puisque leur taux d'adhésion n'est que de 5% contre 11% chez les hommes. Ce faible taux est davantage à imputer à un manque de volonté de leur part.

D'après l'enquête, les principales raisons qui déterminent les populations à adhérer ou non à une association sont multiples. L'entraide ou l'assistance est la principale raison qui pousse les individus à adhérer à une association. Près de 45% de personnes membres d'une association ont déclaré cette raison comme ayant motivé leur choix. Vient ensuite le besoin de participer à la gestion des affaires de la communauté (38%), et plus loin les motivations purement économiques (possibilités d'emprunts et d'épargne). L'adhésion à une association semble donc être surtout motivée par un besoin de couverture socio-économique.

8.3 Groupements communautaires

De nombreux groupements communautaires sont enregistrés dans la province, mais n'ont pas une existence réelle sur le terrain. Sur près de 300 groupements communautaires à enquêter, 7% environ n'ont pas été retrouvés sur le terrain aux adresses disponibles, et presque autant ont été repérés mais ont reconnu ne pas effectivement fonctionner. En somme, c'est environ 15 % de ces structures, toutes des GIC, qui auraient une existence uniquement sur le papier.

Sur le plan structurel, les GIC constituent plus de 95 % des groupements communautaires de la province. Leur raison d'être est essentiellement axée sur le développement socio-économique de leurs membres ou de leurs localités. Le deuxième type de groupements est constitué des microstructures d'intermédiation financière telles les caisses populaires, les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses de développement autogérées. Ces caisses ont la particularité d'être pratiquement toutes affiliées à des réseaux de micro-finance installés dans la province et même au-delà. Il s'agit par exemple de la CAMCUL, du Crédit du Sahel, de Epargne FESS-Cameroun et du CIDR.

Près des trois quarts des GIC de la province opèrent prioritairement dans la filière agricole. L'explication probante de cette situation est le fait que la plupart des structures d'encadrement travaillent surtout en milieu rural. En outre, dans le but de minimiser les risques de non remboursement et de déperdition des financements, ces GIC offrent des crédits (financiers et en termes d'intrants agricoles) à des groupes organisés de personnes mutuellement responsables. L'élevage vient en seconde position comme secteur d'activité déclarée par environ 10 % de GIC enregistrés.

La taille moyenne des GIC à leur création est de 79 membres. Cette taille évolue par la suite en augmentant, preuve que les actions menées suscitent l'adhésion de nouveaux membres. La composition par sexe indique que le nombre moyen d'hommes est plus de deux fois supérieur à celui des femmes. Cet écart baisse faiblement avec le temps. Les raisons de ces écarts entre les participations féminine et masculine sont majoritairement l'absence et l'insuffisance des candidatures féminines pour ce qui est de l'adhésion simple. Il y a également en plus de cette raison dominante, les restrictions liées au genre fixées dans les statuts. Pour ce qui est de la participation aux organes dirigeants, les écarts sont dus à l'inégale représentativité des deux sexes au niveau de l'ensemble des membres combinée à une insuffisance ou même à un manque de candidatures féminines. Les postes les plus confiés aux femmes sont ceux de la trésorerie et du contrôle de gestion (commissaire aux comptes)

L'analyse des résultats de l'enquête révèle par ailleurs que seulement 51,2% des groupements communautaires ont offert des possibilités d'emprunt à leurs membres durant les douze derniers mois précédant l'enquête. Ce chiffre semble cohérent avec les résultats obtenus du côté de la demande ; car seulement 8% des individus avaient déclaré adhérer à une association pour obtenir un emprunt. Le nombre moyen de demandes d'emprunt enregistrées par groupement communautaire offrant des crédits au cours des douze derniers mois précédant l'enquête est de 67 dont 58 ont été satisfaites. La principale raison des rejets est l'insuffisance des garanties offertes par les demandeurs. Ces garanties s'expriment généralement dans le cadre des activités de telles structures en terme de part du demandeur (souvent constituée par son épargne) dans le fonds total du groupe. Ainsi, la possibilité d'obtention du prêt dépend de la capacité de remboursement évaluée par le comportement d'épargne.

Les besoins exprimés par les groupements communautaires sont loin d'être couverts. Environ 73% de groupes ont déclaré que leur besoin prioritaire est le financement. Près du quart ont quant à eux déclaré comme besoin primordial la nécessité d'acquérir des équipements supplémentaires, ce qui n'est qu'une autre facette du besoin de financement. Lorsque la question est posée pour le deuxième besoin, le financement et l'acquisition des équipements supplémentaires reviennent encore. L'on peut donc en déduire que la demande de financement est pressante. Il conviendrait de redoubler d'efforts en multipliant les sources de financement. De nouveaux programmes et projets de financement du développement local devraient donc voir le jour aux côtés de ceux déjà existants dont l'action est à encourager et à renforcer.

Lorsqu'il a été demandé aux groupements communautaires de citer leurs priorités si jamais ils bénéficiaient d'un financement, près de la moitié des groupes ont déclaré que la première priorité est l'augmentation de la production. L'acquisition de nouveaux équipements et la diversification des activités passent respectivement en deuxième et troisième priorités.

8.4 Besoins des ménages en micro infrastructures communautaires

S'agissant des besoins en micro-infrastructures communautaires (MIC) susceptibles d'aider les communautés à se prendre en charge, chaque ménage a été invité au cours de l'étude à citer jusqu'à trois besoins prioritaires pour sa communauté. Ces besoins sont variés et dans l'ensemble, les cinq premiers les plus cités sont par ordre d'importance :

- les puits et forages,
- l'aménagement des routes,
- la construction de magasins de stockage et greniers communautaires,
- l'aménagement de retenues ou mares d'eau pour le bétail,
- la construction des places de marché.

Selon la zone écologique, les cinq besoins prioritaires en micro-infrastructures communautaires restent globalement les mêmes. L'accès à l'eau potable (puits et forages) et l'amélioration des infrastructures de communications (routes et ponts) demeurent les deux premières priorités.

Cette hiérarchie des besoins permet de bien comprendre aussi l'ordre dans lequel on devrait les réaliser. Il est utile d'abord d'avoir de l'eau pour produire, de pouvoir ensuite acheminer les produits sur les marchés et enfin d'en stocker également.

La comparaison entre la ville et la campagne permet de constater qu'en milieu urbain, trois besoins s'imposent par rapport aux autres à savoir la réalisation des puits et des forages, l'aménagement des routes et la construction des places de marché. En milieu rural, après les deux premiers besoins cités ci-dessus, c'est plutôt la construction des magasins de stockage et des greniers communautaires qui suivent ; l'essentiel des populations étant agriculteurs et pouvant éprouver des difficultés pour conserver une partie de leur production qui sera utilisée plus tard surtout en période de soudure.

Les besoins en infrastructures communautaires exprimés par les ménages sont fonction de leur environnement naturel. En effet, les problèmes d'accès à l'eau potable et même à l'eau pour le bétail se posent presque partout à cause de la faible pluviométrie dans la province. Les cours d'eau s'assèchent peu après les pluies même durant les trois mois de précipitations, et le réseau de distribution d'eau courante est limité à quelques grandes villes. Il en est de même du problème de routes, la plupart des localités hormis les chefs-lieux de département étant enclavées, particulièrement en saison des pluies. Quant aux problèmes de routes et de magasins de stockage, ils se posent plus dans les principales zones de production agricole. L'absence ou l'insuffisance de ces routes et magasins de conservation et de stockage des produits alimentaires favorisent les pertes après production, le bradage précoce et à vil prix, et l'exposition des populations à la famine et à la pauvreté quelques mois seulement après les récoltes.

Pour des infrastructures déjà opérationnelles, certaines communautés ont pu mettre en place des comités ou groupes chargés de leur gestion. Ces comités concernent principalement les cinq types d'infrastructures suivantes : les puits ou forages dans la plupart des localités qui en disposent, les petits marchés, les retenues d'eau ou les mares pour bétail, les greniers ou magasins communautaires de stockage, et l'aménagement de routes. Si l'entretien des puits et forages et la gestion de petits marchés communautaires préoccupent les populations indépendamment de leur zone de résidence, il n'en est pas de même des retenues d'eau pour le bétail qui concernent essentiellement les zones de plaine propices à l'élevage. L'existence de comités ou groupes chargés de l'aménagement des routes en zone de montagnes reflète l'acuité des problèmes d'enclavement de cette zone et un aspect du dynamisme de leurs populations.

Dans les localités où il existe des comités ou groupes de gestion ou d'entretien des micro-infrastructures communautaires, un ménage sur quatre déclare faire partie de ces comités. Cependant, dans les communautés où il n'existe pas encore de comité de gestion ou d'entretien de micro-infrastructures communautaires, plus de trois ménages sur cinq accepteraient d'en faire partie au cas où une telle structure serait mise sur pied./-